

Les entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire en Vendée

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée (EA) et une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) ?

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. Une EATT emploie des intérimaires en situation de handicap et leur propose des contrats de mission ou des CDI intérimaires.

EA et EATT ont une double mission, économique et sociale : contribuer au développement économique d'un territoire et promouvoir un environnement de travail inclusif.

Pourquoi recourir à une EA ou une EATT ?

Vous êtes une entreprise :

- ☐ Achat de produits
- ☐ Achat de prestations de services ou sous-traitance
- ☐ Recrutement de personnes formées et accompagnées (intérimaires, personnes mises à disposition en vue d'une embauche, salariés en CDD Tremplin ou en CDI)
- *L'EA est un partenaire commercial des employeurs classiques et un acteur-ressource pour développer sa politique d'achat responsable et réduire le montant de la contribution liée à l'OETH¹.*

Vous êtes une personne en situation de handicap :

- ☐ Obtenir un emploi (tous types de contrat) et réaliser des stages et immersions
- ☐ Acquérir des compétences professionnelles dans un environnement adapté à ses besoins
- ☐ Travailler son projet professionnel et être accompagnée dans la réalisation de ce projet (dans l'EA, vers une autre EA ou vers un autre employeur privé ou public).
- *Les EA ont aussi une mission d'accompagnement vers l'emploi durable : accompagnement professionnel individualisé, valorisation des compétences, expériences professionnelles.*

Les EA et EATT en Vendée ce sont :

- 10 structures dont 1 EATT
- Plus de 200 ETP occupés par des personnes en situation de handicap²
- Et une diversité d'activités, notamment des prestations d'entretien des espaces verts, menuiserie, restauration collective, recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, assemblage industriel, soudure, confection textile ...

Retrouvez toutes les structures dans L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL au verso

¹ Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés - les entreprises de 20 salariés et plus ainsi que les collectivités sont assujetties à l'OETH c'est-à-dire que si elles n'emploient pas au minimum 6 % de travailleurs handicapés, elles doivent verser une cotisation annuelle. [Guide OETH - août 2025](#)

² Tableau de bord du PRITH - données 2024

Annuaire des entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire en Vendée



	NOM DES STRUCTURES + @	SITES DANS LE DÉPARTEMENT + ☎	ACTIVITÉS
N O R D	APYSA GROUPE ESTILLE contact@apysa.fr https://www.apysa-packaging.fr/	Mortagne-sur-Sèvre 02 51 57 50 92	Conditionnement et fabricant d'emballages
	IDEM 85 contact.ass.direction@idem85.com http://www.idem85.com	Essarts-en-Bocage 02 51 48 42 40	Outillage, conditionnement
	UMEA contact@umea.fr http://www.umea.fr	Mortagne-sur-Sèvre 02 51 61 68 49	Usinage et montage d'ensembles aluminium
	ADAPEI ARIA j-f.allheilly@adapei-aria.com https://www.adapei-aria.com/	Montaigu-Vendée 02 51 46 37 15	Mécanique générale
C E N T R E	ADAPEI ARIA EA BAZINIERES j-f.allheilly@adapei-aria.com https://www.adapei-aria.com/	La Roche-sur-Yon 02 51 47 88 00	Menuiserie bois
	ADAPEI ARIA j-f.allheilly@adapei-aria.com https://www.adapei-aria.com/	La Roche-sur-Yon 02 51 24 43 80	Agroalimentaire
	MAINS VERTES ET PAYSAGES Groupe Estille info@mvpaysages.net https://groupe-estille.fr/filiale/mains-vertes-et-paysages/	La Roche-sur-Yon 02 51 46 58 86	Entretien paysage
	UTIL' 85 AREAMS util85@areams.fr https://www.areams.fr/util85/	La Roche-sur-Yon 02 51 46 27 67	Entretien des espaces verts / courrier / restauration
	SITI ADAPT Groupe Estille contact@siti-adapt.fr https://groupe-estille.fr	La Roche-sur-Yon 06 33 73 46 20	EATT
	MSEA accueil@msea85.com http://www.msea85.com	Les Achards 02 28 15 05 20	Fabrication de matériaux de construction

Toutes les implantations d'entreprises adaptées et entreprises adaptées de travail temporaire sur votre territoire



LÉGENDE



Délimitation des zones des
Comités Locaux pour l'Emploi
dans le département.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Site Gouvernement - EA et EATT
Site UNEA.fr

